



Règlement Intérieur (2024-2025)

BC EBM les Essarts Boulogne la Merlatière



1. Nouveau Licencié

A tout moment dans l'année, un nouveau membre peut prendre une licence au tarif de base. L'acceptation de cette licence est conditionnée à la possibilité d'offrir une place au sein d'une équipe.

2. Renouvellement de la licence /adhésion

Toute personne demandant son adhésion au club du BC EBM devra :

- Satisfaire à la visite médicale,
- S'acquitter de sa cotisation,
- Accepter sans réserve le présent règlement.

Le club doit engager en août les équipes pour la saison suivante.

En conséquence, le renouvellement de la licence doit être fait **au plus tard le 26 juillet 2024**

Si ce n'est pas le cas :

- **Une majoration de 20 € sera demandée.**
- Le club pourra refuser ces inscriptions si l'effectif est déjà complet.

3. Arbitrage et tenue de table de marque.

Dès que vous êtes licencié au club, vous vous engagez à partir du niveau U11 à participer à la tenue de table de marque ou à l'arbitrage des autres équipes.

Pour cela, un planning est réalisé pour vous indiquer la date et l'horaire d'arbitrage. A chaque phase, « un planning d'astreintes » sera mis en ligne sur le site du BC EBM : <https://www.bcebm.fr> afin de vous positionner sur différents créneaux. A vous de vous inscrire au moins 2 fois par phase minimum pour éviter que la « commission planning » vous impose des dates et des horaires. Vous pourrez être d'astreinte sur la salle de Boulogne et/ou sur la salle des Essarts.

Vous devez arriver **au moins 20 minutes** avant le début de la rencontre et vous manifester auprès du responsable de salle.

Si vous avez une impossibilité pour tenir cette tâche, il est de votre responsabilité de vous faire remplacer en demandant aux copains, copines de votre équipe : ce n'est pas le rôle des membres du Bureau ou entraîneurs / coachs.

Au premier manquement, vous recevrez un avertissement. Puis toute récidive sera sanctionnée par le Bureau. Vous voulez être arbitrés dans de bonnes conditions, alors votre participation active est nécessaire.

4. Participation aux entraînements

La participation aux entraînements est nécessaire pour progresser individuellement et collectivement. Les entraîneurs exigent votre présence aux entraînements

- Par respect pour le travail effectué par l'entraîneur nous demandons que l'entraîneur soit prévenu via le site internet ou par texto.
- L'entraînement commence à l'heure, il faut donc arriver 10 mn avant.

- Pour la sécurité de tous, le port de bijoux (montre, collier, bague, boucles d'oreille...) est strictement interdit pendant un entraînement ou un match. Afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol, il est demandé aux joueurs et joueuses de laisser ces accessoires à la maison ou à défaut de veiller à les retirer avant le début de toute activité.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.
- Tout accident qui surviendrait du fait du non-respect de cet article ne saurait engager la responsabilité de l'entraîneur, ni celle des dirigeants du club.
- Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents ou des joueurs (pour les joueurs majeurs). Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent, ils s'engagent à être assurés et couverts pour les personnes qu'ils transportent. Ils s'engagent également à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, rehausseur, nombre de passagers, limitation de vitesse...). Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.

5. Formation des licenciés

La formation du licencié ne s'arrête pas à la formation du joueur. Le Bureau et les éducateurs considèrent que la formation d'un licencié doit être la plus globale possible.

Pour cela, tous les licenciés s'engagent à suivre une formation adaptée à sa catégorie, qui pourrait être organisée par le Club au cours de la saison :

- U11 : formation à la table de marque
- U13 : formation à l'arbitrage
- U15 et U17 : formation d'entraîneur (animateur club).

Ces formations permettent à chaque jeune de compléter sa formation de joueur et ainsi progresser en tant que basketteur. Cela permet également de pérenniser un certain niveau dans le club.

6. Participation des parents au bon fonctionnement du club

Les licenciés et les parents des licenciés (mineurs) participent à la tenue du bar du club, au lavage des maillots et aux déplacements pour l'entraînement et les matchs. Un calendrier, établi avant chaque nouvelle phase, déterminera le tour de chaque famille. Si vous avez une impossibilité pour tenir cette tâche, c'est de votre responsabilité de vous faire remplacer : **ce n'est pas le rôle des dirigeants ou entraîneurs-coachs.**

Un club est l'affaire de tous !!!

L'exigence voulue envers des coachs, des entraîneurs, des dirigeants ... doit commencer par soi-même.

Les manquements au règlement pourront être sanctionnés par le bureau.

7. Accompagnement des jeunes à la salle

Lorsque les parents emmènent leur enfant à la salle, ils doivent s'assurer avant de repartir **que la séance d'entraînement ou le match a bien lieu et qu'un entraîneur est bien présent.**

A la fin de la séance, les parents doivent venir chercher leur enfant dans la salle. **Le club est responsable des jeunes lorsqu'ils sont dans la salle et pendant le créneau horaire d'entraînement ou match.**

La responsabilité des parents commence donc où celle du club s'arrête.

8. Composition des équipes

Les équipes sont réalisées par les entraîneurs et les dirigeants et seulement par eux. Ceci, afin de constituer des équipes de niveaux homogènes pour que chaque joueur évolue à son niveau.

La notion de groupe est primordiale et au cours de l'année, dans une même catégorie, des joueurs peuvent passer de l'équipe 1, 2 ou 3 ... ou inversement selon les décisions des entraîneurs. Les principes de composition d'équipes sont par ordre d'importance.

- 1 Le niveau de jeu
- 2 La fréquentation aux entraînements et la motivation
- 3 Le copinage

9. Planning des entraînements et matchs

Un planning est établi en tenant compte des critères de disponibilités des entraîneurs, de la salle, du nombre de jeunes par séance et de l'heure par catégorie.

Notre collaboration va nous amener à jouer et/ou s'entraîner sur les communes de Boulogne ou des Essarts.

Le planning des entraînements vous sera donné vers la mi-août et le planning des matchs dès leur parution (normalement début septembre)

10. Réunion de parents

Au début de la saison, une réunion permet de fixer les bases de la saison :

- Composition des équipes par les entraîneurs et dirigeants
- Détermination du parent responsable pour chaque équipe
- Planning des matchs de la 1^{ère} phase (pour les jeunes)

11. Droit à l'image

En validant cette charte chaque licencié ou son représentant légal, autorise le club à la publication de photographie ou d'image vidéo dans le cadre de son activité sportive. Les photos d'équipes, de joueurs, d'arbitres et de dirigeants licenciés au club pourront être publiées dans la presse locale, sur support de calendrier ou sur le site du club. Chaque licencié pourra faire valoir son droit de retrait par écrit s'il le souhaite auprès du secrétariat du club et notamment pour les publications sur le site internet du club.

12. Respect

Le respect des arbitres, coaches, bénévoles et tout autre acteur d'une rencontre est une valeur à laquelle le BBE tient particulièrement.

Le comportement des joueurs et des parents lors des entraînements et/ou des matchs doit être positif à tout point de vue. Dans les problèmes de comportement sont incluses les fautes techniques ou autres reçues lors d'un match.

Au premier manquement, vous recevrez un avertissement. Puis toute récidive sera sanctionnée par le Bureau.

Toutes les pénalités financières infligées au club seront à la charge du ou des fautif(s)

13. Sanctions

Les licenciés qui ne respectent pas ce règlement intérieur se verront infliger des sanctions selon le barème suivant :

- Première infraction : un avertissement écrit
- Deuxième infraction : une commission se réunira pour fixer une sanction en fonction de la gravité de l'infraction

14. Communication

Les outils de communication du BC EBM sont : le site Internet du club (<https://www.bcebm.fr>), les tableaux d'affichage de la salle de sports, la page Facebook du club, la messagerie internet (contact@bcebm.fr) et les SMS, Instagram.

15. Acceptation du règlement intérieur

En signant votre licence, vous reconnaissez avoir lu et acceptez l'ensemble des points du règlement intérieur du BC EBM (Basket Club les Essarts Boulogne la Merlatière).